



Mairie déléguée
14 Route d'Orbec
Notre-Dame de Courson
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot-Pays d'Auge

Arrêté FOIRE A TOUT

N° 41/2024/AT

Le maire délégué de la commune de Notre-Dame de Courson, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la foire à tout du 14 avril 2024 sur la RD 64 dans le bourg, des accidents pourraient se produire dans la rue RD 4 si l'installation des personnes qui exposent à la foire à tout n'y était pas réglementée,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Le dimanche 14 avril 2024 de 7 heures à 18 heures la route RD 4 l'installation des exposants à la foire à tout est rigoureusement interdite pour la sécurité.

Article 2. - Le commandant de la brigade de gendarmerie de Livarot et l'agent de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Notre-Dame de Courson, le 14/03/2024

Le maire délégué,
Roland BAUCHET

